

Les séjours d'étude (3 jours à 3 semaines)

Le domaine des Treilles a été conçu pour offrir des conditions propices à la concentration et à la création.

Les séjours d'étude sont ouverts à tous les champs de la connaissance où la créativité peut s'exprimer hors du laboratoire ou de l'atelier et sont destinés aux chercheurs et créateurs désirant en bénéficier individuellement ou en petits groupes ([voir les conditions d'hébergement](#)). Les accompagnants ne sont pas conviés.

Durée :

- pour les séjours concernant une à quatre personnes, elle peut s'étendre de 3 jours à 3 semaines ;
- au-delà de quatre participants, la durée maximale est d'une semaine.

Les frais de transport :

Dans le cadre des séjours d'étude, la Fondation des Treilles prend en charge la réservation et le coût des taxis depuis et vers la gare et l'aéroport mais les frais de voyage sont à la charge des participants.

Evaluation :

Pour faciliter l'évaluation des dossiers par le Conseil scientifique, les demandes de séjours d'étude doivent comporter le nom de trois personnes susceptibles de recommander la proposition.

Les candidatures sont évaluées par le Conseil scientifique en février (dossiers à déposer début janvier) et en octobre (candidatures à adresser début septembre).

Nota bene : Les séjours d'étude de plus de 4 participants sont examinés à la session d'octobre uniquement.

La Fondation des Treilles s'attend à ce que son soutien soit reconnu dans toute œuvre ou publication à laquelle le séjour aura contribué et engage les auteurs à lui en faire parvenir un exemplaire.